

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA CRÉATION DE LA MÉDAILLE DE L'ORDRE DE MONTRÉAL À L'INTENTION DES DESIGNERS ET ARTISANS PROFESSIONNELS

**Un symbole fort pour reconnaître et honorer
les femmes et les hommes qui contribuent de manière remarquable
au développement et au rayonnement de Montréal**

Bureau de l'accueil et du protocole de la Ville de Montréal

Novembre 2015

Montréal 



MONTREAL
VILLE UNESCO
DE DESIGN

Un maire fier des Grands Montréalais Extraits du Devoir | 20 novembre 2014 | Claude Lafleur

En novembre 2014, le maire de Montréal, à l'occasion de la remise des distinctions de l'Académie des Grands Montréalais, déclarait sa volonté de créer un ordre municipal montréalais. Sa vision est exposée dans cet extrait d'un article du Devoir paru le 20 novembre 2014.

Denis Coderre veut stimuler bien davantage la fierté montréalaise en créant rien de moins qu'un Ordre de Montréal. L'une des priorités de Denis Coderre, c'est bien de redonner à Montréal sa fierté. *« Je le dis et je le répète, lance le maire, on est passé à autre chose, maintenant. Il faut que Montréal redevienne cette métropole unique, et mon rôle est justement de repositionner Montréal comme la ville extraordinaire qu'elle est, une métropole incontournable tant sur la scène canadienne, québécoise qu'internationale ! »*

Pour cette raison, les Grands Montréalais sont réellement importants à ses yeux puisqu'ils sont, dit-il, *« de par leurs actions, leurs réalisations et pour ce qu'ils apportent à Montréal »*, de véritables sources d'inspiration. (...)

« Les Grands Montréalais, c'est quelque chose de très important pour moi, mais je désire aller plus loin », dit-il. Il veut ainsi créer un Ordre de Montréal, au même titre que l'Ordre du Québec et l'Ordre du Canada. *« Je veux que les Montréalais qui recevront cet ordre soient aussi fiers de le porter que la Légion d'honneur »*, dit-il. (...)

Un Ordre de Montréal

(...) *« Je trouve important, à l'occasion du 375e anniversaire de la ville, de doter Montréal d'un Ordre, tout comme il y a l'Ordre du Québec et l'Ordre du Canada. »*

Pour lui, cette distinction vise à stimuler ceux et celles qui forment notre société ou qui l'ont fondée, tant sur le plan communautaire, économique, culturel, entrepreneurial, institutionnel. *« Il s'agira de saluer de façon concrète nos Montréalais et Montréalaises qui ont façonné notre communauté »*, indique-t-il.

À cette fin, la ville lancera sous peu un concours de design afin de concevoir une distinction (une « médaille ») que pourront porter avec fierté ceux et celles qui recevront l'Ordre de Montréal. Le maire espère même que cet ordre sera porté *« avec fierté, comme la Légion d'honneur ! Ce sera exactement dans le même esprit »*, dit-il. En outre, le concours de design sera l'occasion de montrer à quel point Montréal est une ville de design et de créativité, souhaite-t-il. (...)

« Il faut célébrer notre appartenance à Montréal, dit-il fièrement, et se renouveler en créant un Ordre de Montréal pour les Montréalais actuels. »

Le maire de Montréal invite à présent tous les designers et artisans professionnels du Québec à concevoir la médaille de l'Ordre de Montréal. Pour visionner la vidéo du maire : designmontreal.com

TABLE DES MATIÈRES

LE PROJET

- 1. Mise en contexte**
- 2. Caractéristiques de la médaille**
 - 2.1 La structure, les déclinaisons et les tailles
 - 2.2 Le propos
 - 2.3 Les matériaux
 - 2.4 Les formes
 - 2.5 Le ruban
- 3. Coûts et quantités**

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

- 4. Admissibilité**
- 5. Rémunération et prix**
- 6. Comité de sélection**
- 7. Présentation, dépôt et évaluation des propositions**
 - 7.1 Contenu des propositions
 - 7.2 Dépôt des propositions
 - 7.3 Mode d'évaluation des propositions
 - 7.4 Critères d'évaluation des propositions
- 8. Questions et règles de communication**
- 9. Suites de l'appel de propositions**
- 10. Clauses**
 - 10.1 Propriété intellectuelle
 - 10.2 Conditions d'exclusion / Conflit d'intérêts
 - 10.3 Proposition unique
- 11. Calendrier**

Annexe A – Définitions

Annexe B – Formulaire de dépôt de proposition

Annexe C – Exemples des médailles des autres ordres

LE PROJET

1. MISE EN CONTEXTE

Depuis 1978, à l'initiative du Canadien National tout d'abord et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) depuis 1984, chaque année, quatre personnalités montréalaises sont honorées en tant que Grands Montréalais. Conçue comme un gala à l'origine, la CCMM mettait formellement sur pied l'Académie des Grands Montréalais en 1988.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, en accord avec le président de la CCMM, M. Michel Leblanc, s'est engagé à prendre le relais de cette institution qu'était devenue l'Académie. Une distinction honorifique, sur le modèle d'ordres nationaux tels que l'Ordre du Canada, l'Ordre national du Québec ou l'Ordre national de la Légion d'honneur (annexe C), sera ainsi créée pour 2017 et décernée par la Ville de Montréal.

La médaille constitue l'insigne par lequel se reconnaissent les membres d'un ordre donné. Insigne de distinction et fierté, sa conception doit être à la hauteur d'une ville UNESCO de design. Pour cette raison, le Bureau du design de la Ville de Montréal lance le présent appel de propositions et invite tous les designers et les artisans professionnels du Québec à créer, pour le Bureau de l'accueil et du protocole de la Ville de Montréal, la médaille de la plus haute distinction honorifique de la métropole.

Les propositions seront soumises de façon anonyme, permettant de juger uniquement de la qualité des idées. Un comité d'experts sera chargé de choisir dix finalistes dont le concept de médailles sera exposé à l'hôtel de ville. Parmi les propositions choisies par ce comité de sélection, le maire de Montréal désignera trois prix, dont le premier se verra octroyer un contrat pour la conception finale et la fabrication du prototype de sa médaille. Cet appel de propositions représente une occasion unique de faire valoir la créativité et le savoir-faire des designers et des artisans d'ici.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉDAILLE

2.1 La structure, les déclinaisons et les tailles

Il y aura trois grades différents dans la structure de l'Ordre de Montréal :

- Grade le plus élevé;
- Grade intermédiaire;
- Grade d'entrée.

La distinction entre les trois grades se situe dans le degré et l'ampleur des réalisations de la personnalité décorée.

Pour chacun de ces grades, trois insignes sont proposées :

- Médaille avec ruban au cou (voir images 1 et 2 issues de l'Ordre national du Québec);
- Médaille en format réduit suspendue à un ruban porté à la poitrine (voir image 3 issue de l'Ordre national du Québec);
- Rosette portée à la boutonnière.



Image 1



Image 2



Image 3

La médaille avec ruban au cou se porte comme un long collier à l'unique occasion où le porteur la reçoit officiellement (image 1) et comme un collier ras du cou, après sa réception officielle (image 2). La médaille en format réduit est portée au bout de son ruban, de façon pendante à la poitrine (image 3).

Lorsqu'une personnalité est nommée membre de l'Ordre, elle reçoit un boîtier (coffret de présentation - exclu de l'appel de propositions) comprenant les trois insignes de son grade.

Les dimensions des médailles varient selon le grade dans l'Ordre. Le lauréat de l'appel de propositions aura à développer les grands modèles et les modèles réduits des trois grades suivants que comportera l'Ordre de Montréal :

Grade le plus élevé :

- grand modèle de médaille de 6 cm avec ruban au cou;
- modèle réduit de médaille de 1.8 cm suspendu à un ruban porté à la poitrine;
- rosette d'environ 1 cm portée à la boutonnière (exclue de l'appel de propositions).

Grade intermédiaire :

- grand modèle de médaille de 5 cm avec ruban au cou;
- modèle réduit de médaille de 1.8 cm suspendu à un ruban porté à la poitrine;
- rosette d'environ 1 cm portée à la boutonnière (exclue de l'appel de propositions).

Grade d'entrée :

- grand modèle de médaille de 4 cm avec ruban au cou;
- modèle réduit de médaille de 1.8 cm suspendu à un ruban porté à poitrine;
- rosette d'environ 1 cm portée à la boutonnière (exclue de l'appel de propositions).

Des changements de matériaux, de couleurs ou de formes distinguent généralement les grades (voir annexe C pour des exemples de différents ordres - à titre indicatif seulement). La Ville privilégie une approche avec des changements mineurs entre les grades et exclut des changements significatifs dans la forme de la médaille.

2.2 Le propos

Noblesse, prestige, institution, distinction et fierté sont les mots clés qui doivent guider la conception des médailles. Les propositions recherchées dans le cadre de cet appel de propositions doivent être originales et créatives, tant au point de vue conceptuel que formel et matériel.

La symbolique derrière le concept doit être reliée à la devise de la Ville de Montréal, «Concordia Salus», habituellement traduite par «Le salut par la concorde» et en anglais par «Well being through harmony» ou encore par «Salvation through harmony». Apparaissant sur les armoiries¹ de la ville dès 1833, cette formule conserve toute son actualité. La devise de la Ville est appelée à constituer la devise de l'Ordre de Montréal. La devise peut ou non être inscrite sur la médaille mais la signification et/ou l'interprétation de la devise doit résolument être à la base de la proposition créative. Ainsi, le propos - à travers les formes, les matériaux et le graphisme - évoquera le vivre ensemble, la diversité, l'inclusion, les différentes saveurs de la métropole tournée vers le monde. Ces grands thèmes présentent des opportunités créatives à saisir par les designers et les artisans.

2.3 Les matériaux

Les matériaux employés dans la confection doivent être de qualité, pérennes et procurer un aspect prestigieux, noble et institutionnel à la médaille. Des solutions créatives et actuelles sont encouragées au regard de l'amalgame et de l'assemblage de différents matériaux. Les plastiques sont exclus.

¹ Pour plus d'informations sur les armoiries :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=5798.40709569&_schema=PORTAL

2.4 Les formes

Aucune forme de médaille n'est imposée. La forme pouvant être un élément symbolique fort, il convient toutefois de bien analyser la forme afin que celle-ci s'inscrive dans le propos et la symbolique qui sous-tendent la proposition. La médaille ayant deux côtés, des informations ou des éléments graphiques peuvent être intégrés à l'endos de la médaille.

Le logotype et la rosace de la Ville étant des symboles de type administratif, ils ne doivent pas être utilisés sur la médaille, ni intégralement, ni partiellement, ni au travers leur forme.

2.5 Le ruban

Le ruban de la médaille doit être aux couleurs du drapeau de Montréal. Sa forme, ses matériaux et ses dimensions ne sont pas contraintes. Le ruban doit avant tout servir à mettre en valeur la médaille. En ce sens, un travail graphique peut être appliqué au ruban, mais dans la sobriété et la retenue. Le ruban doit être en proportion selon la dimension de la médaille et le type de port (au cou ou à la poitrine).

Pour plus d'informations sur le drapeau :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=5798,40709569&_schema=PORTAL

3. COÛTS ET QUANTITÉS

À titre indicatif, les médailles devront être vendues à la Ville aux prix maximum ci-dessous, sur la base d'une première production pouvant être de 100 unités. Les commandes subséquentes seront ajustées selon le nombre de récipiendaires annuels, à déterminer.

| Type de médaille | Prix unitaire maximum |
|--|-----------------------|
| Grade le plus élevé : <ul style="list-style-type: none">- grand modèle :- modèle réduit : | 500 \$ 300 \$ |
| Grade intermédiaire : <ul style="list-style-type: none">- grand modèle :- modèle réduit : | 450 \$ 275 \$ |
| Grade d'entrée : <ul style="list-style-type: none">- grand modèle :- modèle réduit : | 400 \$ 250 \$ |

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les mots du texte qui suit dont la première lettre est en majuscule sont définis à l'annexe A afin de faciliter la compréhension du texte.

4. ADMISSIBILITÉ

Est admissible à l'appel de propositions, tout Concurrent qui respecte les conditions suivantes :

- Est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle (membre agréé) dans les domaines du design. Peut également être considérée Designer, aux fins de l'appel de propositions, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets dans les domaines du design ou toute personne qui possède au moins cinq (5) ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine pertinent est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée d'une personne qui serait admissible à l'appel selon les deux (2) premières conditions énoncées.
OU
- Est un Artisan professionnel du domaine des métiers d'art membre professionnel du Conseil des métiers d'art du Québec ou diplômé de niveau collégial en métiers d'art.
ET
- A la capacité de produire lui-même les médailles qu'il propose dans le cadre de cet appel de propositions ou est en Équipe avec un fabricant qui peut en faire la production.
ET
- Exerce principalement à partir d'un siège social situé dans la province de Québec ou réside dans la province de Québec au moment de déposer la Proposition.

Dans le cas d'une Équipe, celle-ci doit comprendre obligatoirement une personne répondant aux conditions d'admissibilité ci-dessus.

5. RÉMUNÉRATION ET PRIX

Aucune rémunération n'est prévue pour les Concurrents pour déposer une Proposition. Parmi les Finalistes choisis par le Comité de sélection, le Maire désignera les trois meilleures Propositions. Le premier prix (le Lauréat) obtiendra un Contrat pour la finalisation de la conception et la fabrication d'un prototype (voir section 9). Le deuxième et troisième prix recevront respectivement trois mille dollars (3 000 \$) et deux mille dollars (2 000 \$).

Tous les Finalistes verront leur Proposition diffusée et exposée à l'hôtel de ville de Montréal.

6. COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- Diane Charbonneau, conservatrice des arts décoratifs modernes et contemporains, Musée des beaux-arts de Montréal
- Émilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- Noël Guyomarc'h, directeur, Galerie Noel Guyomarc'h
- Ana Masut, directrice générale, Conseil international du design (ico-D)
- Suzanne Sauvage, présidente et chef de la direction, Musée McCord
- Koen de Winter, designer, professeur à l'École de design de l'UQAM, président de la Commission des métiers d'art et arts visuels à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- un représentant Ville

7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

7.1 Contenu des Propositions

Chaque Proposition comprend, ni plus ni moins, les éléments suivants :

- le formulaire de dépôt de Proposition (annexe B) dûment complété;
- la preuve d'admissibilité;
- une planche de format 11" X 17" qui présente le concept proposé;
- un texte qui explique brièvement le concept proposé;
- une version numérique des éléments précédemment décrits.

Formulaire de dépôt de Proposition

Le Formulaire de l'annexe B doit être dûment complété et signé. Pour assurer l'anonymat de la Proposition, chaque Concurrent choisit lui-même un code d'identification composé de trois (3) chiffres au début et deux (2) lettres par la suite (par exemple: 123AB). Le code ne doit en aucun cas faire référence au nom du Designer ou de l'Artisan professionnel.

Preuve d'admissibilité

Chaque Designer ou Artisan professionnel principal (représentant) doit fournir une preuve d'admissibilité. Il s'agit soit du certificat de membre professionnel agréé ou d'ordre dans le domaine du design; d'une copie du diplôme universitaire dans le domaine du design; d'une preuve à titre de membre professionnel du Conseil des métiers d'art du Québec; d'une copie du diplôme collégial dans le domaine des métiers d'art.

Planche

La planche doit être de format 11" X 17" et présentée à l'horizontale (orientation paysage). Un support rigide de type *foam core* d'environ 5 mm d'épaisseur est imposé. Le code d'identification du Concurrent (par exemple: 123AB) doit figurer dans le coin inférieur droit de la planche, en police de caractère Arial de 24 points. Des mots clés ou de courtes phrases peuvent être ajoutés sur la planche. Les indications ne doivent nullement permettre de reconnaître l'identité du Designer ou de l'Artisan professionnel. Les éléments suivants doivent figurer sur la planche :

- une image de synthèse ou une esquisse en perspective (afin de bien visualiser les volumes) de la médaille du grade le plus élevé (version grand modèle) incluant son ruban;
- 6 vues en élévation (images de synthèse ou esquisses), à l'échelle 1:1, montrant les médailles suivantes et permettant de comprendre les déclinaisons proposées :
 - grade le plus élevé - grand modèle;
 - grade le plus élevé - modèle réduit;
 - grade intermédiaire - grand modèle;
 - grade intermédiaire - modèle réduit;
 - grade d'entrée - grand modèle;
 - grade d'entrée - modèle réduit.

Texte

Le texte, d'au plus cinq cents (500) mots tient sur une seule page de format lettre (8 1/2" X 11"), disposée à la verticale. Le code d'identification du Concurrent (par exemple: 123AB) doit figurer dans le coin inférieur droit de la feuille, en police de caractère Arial de 16 points. Le texte doit décrire le concept de la médaille, le propos et la symbolique, le lien avec Montréal, les matériaux, les techniques de fabrication et les déclinaisons. Les indications dans le texte ne doivent nullement permettre de reconnaître l'identité du Designer ou de l'Artisan professionnel.

Version numérique

Chaque Concurrent doit fournir une version numérique des documents précédemment décrits sur clé usb, cd ou dvd en format PDF à une résolution de 300 dpi à pleine grandeur. Les items suivants doivent être identifiés comme suit (avec le numéro du Concurrent) :

- Formulaire_123AB;
- Preuve_123AB;
- Planche_123AB;
- Texte_123AB.

7.2 Dépôt des Propositions

Les Concurrents doivent emballer et expédier tous les éléments de la section 7.1, à l'adresse suivante, de manière à en assurer la réception avant le 4 février 2016, à midi :

Bureau du design de la Ville de Montréal
Appel de propositions pour la création de la médaille de l'Ordre de Montréal
À l'attention de Béatrice Carabin
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

La Ville ne peut être tenue responsable d'une erreur de destination ou d'un dépassement du délai de livraison d'un document transmis par un Concurrent ou une quelconque tierce partie. Elle ne peut non plus être tenue responsable de bris, dommage ou détérioration d'un document en sa possession.

7.3 Mode d'évaluation des Propositions

À l'ouverture des Propositions, le Conseiller professionnel et le responsable du projet à la Ville vérifient les documents remis en regard des modalités de participation et de l'information à fournir. Les Propositions conformes sont transmises aux membres du Comité de sélection pour évaluation.

Les Propositions sont évaluées sur la base des critères d'évaluation. Le Comité de sélection choisit, idéalement par consensus sinon par vote, un maximum de dix (10) finalistes. Le Comité de sélection peut décider de ne désigner aucun Finaliste. La décision du Comité est finale et sans appel.

Les Propositions des Finalistes sont soumises au Maire qui désigne alors le Lauréat, le deuxième et le troisième prix. Le Maire peut également décider de ne désigner aucun Lauréat et prix. La décision du Maire est finale et sans appel.

7.4 Critères d'évaluation des Propositions

- Qualité visuelle et matérielle évoquant la noblesse, le prestige, la fierté;
- Qualité du propos et de la symbolique en lien avec la devise et le caractère emblématique de Montréal;
- Originalité, distinction et créativité;
- Pertinence des déclinaisons.

8. QUESTIONS ET RÈGLES DE COMMUNICATION

Pendant toute la durée du processus de l'appel de propositions, les questions doivent être transmises uniquement à la Conseillère professionnelle mandatée par la Ville pour cet appel, Véronique Rioux, designer industriel, à l'adresse : appel.medaille@gmail.com. Toute autre communication est ignorée et peut entraîner une disqualification du Concurrent en faute.

Les questions peuvent être envoyées en français et en anglais. Les réponses seront transmises en français.

9. SUITES DE L'APPEL DE PROPOSITIONS

Les Concurrents, Finalistes, troisième prix, deuxième prix et Lauréat seront avisés des résultats quelques jours après la sélection finale.

Aucune communication publique ne doit être initiée par les Designers et Artisans Professionnels tant que l'annonce officielle des résultats de l'appel de propositions n'aura pas été faite par la Ville.

Afin d'assurer les retombées positives de l'appel et de susciter l'intérêt public à son égard, la Ville exposera les Propositions des Finalistes à l'hôtel de ville de Montréal. Sur demande, les Finalistes et le Lauréat devront se rendre disponibles pour des activités publiques de présentation de leur Proposition.

Tout Concurrent accepte que soient divulgués publiquement son identité, sa Proposition ainsi que les commentaires émis par le Comité de sélection et le Maire.

Peu après la décision du Maire, le Lauréat obtiendra un Contrat de la Ville d'un montant de vingt et un mille sept cents dollars (21 700 \$), taxes en sus. Le Lauréat devra :

- finaliser les esquisses selon les commentaires du Comité de sélection, du Maire et des autres intervenants pour les items suivants :
 - médaille du grade le plus élevé - grand modèle;
 - médaille du grade le plus élevé - modèle réduit;
 - médaille du grade intermédiaire - grand modèle;
 - médaille du grade intermédiaire - modèle réduit;
 - médaille du grade d'entrée - grand modèle;
 - médaille du grade d'entrée - modèle réduit;
 - rosette pour les trois grades (direction artistique seulement, confection réalisée par une entreprise spécialisée dans ce type de produit);
 - un boîtier de présentation (direction artistique seulement, confection réalisée par une entreprise spécialisée dans ce type de produit);
- produire les plans d'atelier en vue de la fabrication des médailles (excluant les rosettes et le boîtier);
- fabriquer un prototype de la médaille du grade le plus élevé (grand modèle).

Le Mandat du Lauréat se terminera avec la livraison du prototype en mai 2016.

Selon la qualité du prototype et en conformité avec les prix de vente prévus à la section 3, la Ville pourrait retenir les services du Lauréat pour la fabrication des médailles de l'Ordre (première commande à livrer en novembre 2016).

La qualité d'exécution de la médaille étant aussi importante que sa création, la Ville peut décider de confier la fabrication des médailles à une autre entreprise ou artisan si elle considère que le Lauréat ne dispose pas des ressources humaines et matérielles pour produire avec qualité les médailles.

10. CLAUSES

10.1 Propriété intellectuelle

Les Concurrents et les Finalistes conservent les droits de propriété intellectuelle sur leur Proposition bien qu'ils concèdent à la Ville, par le simple fait de déposer une Proposition, une licence non exclusive, gratuite et libre de redevances et de royautés, incessible, sans limite de temps ni de territoire autorisant celle-ci à l'exposer et à la présenter publiquement ainsi qu'à la reproduire pour des fins non commerciales quel que soit le support utilisé, y compris sur son site Internet.

Le Lauréat conserve les droits de propriété intellectuelle sur sa Proposition et sur le parachèvement de ses esquisses et le développement technique dans le cadre de son Contrat. Il concède à la Ville une licence exclusive, gratuite et libre de redevances et de royautés, incessible, sans limite de temps ni de territoire autorisant celle-ci à reproduire des exemplaires de toutes les médailles et insignes, à exposer et présenter publiquement ainsi qu'à reproduire la Proposition pour des fins non commerciales quel que soit le support utilisé, y compris sur son site Internet.

Tout Concurrent, Finaliste et Lauréat garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Proposition et au concept développé dont il se sert aux fins de participer au présent concours.

Les Concurrents, les Finalistes et le Lauréat tiennent la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engagent à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

10.2 Conditions d'exclusion / Conflit d'intérêts

Est inadmissible à participer à l'appel de propositions une personne ayant pris part à l'organisation de l'appel ou à l'élaboration de tout document de l'appel ainsi que toute personne avec qui elle a un Lien familial ou un Lien d'affaires. Est également inadmissible un Concurrent dont un membre de l'Équipe est inadmissible en vertu du présent paragraphe.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas lorsqu'un document produit à la demande de la Ville, à l'exception de ce présent document et du Contrat avec le Lauréat, est réalisé depuis plus de six (6) mois ou est explicitement mis à la disposition de tout Concurrent éventuel.

Tout Concurrent qui a un Lien familial ou un Lien d'affaires avec un membre du Comité de sélection ne peut participer à l'appel de propositions.

Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, ne peut participer à l'appel de propositions un Concurrent dont un associé, un actionnaire détenant une ou des actions avec droit de vote ou un dirigeant a un Lien familial ou un Lien d'affaires avec un membre du Comité de sélection. De même, ne peut participer à l'appel, une Équipe dont un des membres a de tels liens.

Est également inadmissible à participer à l'appel de propositions à titre de Concurrent tout employé de la Ville impliqué directement ou indirectement dans l'appel, tout élu ou tout membre du personnel politique de la Ville de même que toute personne qui a un Lien personnel ou un Lien d'affaires avec ces derniers.

Toute déclaration ou toute information fausse ou inexacte de la part d'un Concurrent entraîne le rejet de la Proposition.

En cas de doute sur l'interprétation des conditions d'exclusion ou si une anomalie à cet égard était relevée en cours de processus, les Concurrents doivent immédiatement communiquer par écrit avec le Conseiller professionnel.

10.3 Proposition unique

Un Concurrent ne peut présenter plus d'une Proposition.

11. CALENDRIER

| Étapes de l'appel de propositions et de la fabrication des médailles | Dates |
|---|--------------------------|
| Lancement de l'appel de propositions | 27 novembre 2015 |
| Date limite de dépôt des Propositions | 4 février 2016, midi |
| Réunion du Comité de sélection et choix d'un maximum de dix (10) Finalistes | 12 février 2016* |
| Réunion avec le Maire pour le choix du Lauréat, du 2 ^e et du 3 ^e prix | 16 février 2016* |
| Octroi du Contrat au Lauréat | 22 février 2016* |
| Rencontre de démarrage avec le Lauréat | Sem. du 22 février 2016* |
| Présentation de l'esquisse raffinée et des déclinaisons | Sem. du 7 mars 2016* |
| Livraison du prototype | Sem. du 18 avril 2016* |
| Dévoilement de la médaille | Mai 2016* |
| Octroi d'un autre mandat au Lauréat pour la fabrication des médailles ou appel d'offres (selon la qualité du prototype) | Juin 2016* |
| Fabrication des médailles (1 ^{ère} commande) | Juin à novembre 2016* |
| Livraison des médailles (1 ^{ère} commande) | Novembre 2016* |

* Ces dates sont approximatives.

ANNEXE A

DÉFINITIONS

Artisan professionnel : Artisan membre professionnel du Conseil des métiers d'art du Québec ou diplômé de niveau collégial en métiers d'art.

Comité de sélection : Groupe de personnes chargé d'évaluer les Propositions et de désigner les Finalistes.

Concurrent : Un Designer, un Artisan professionnel ou une Équipe formée de Designers ou/et d'Artisans professionnels qui respecte les conditions d'admissibilité à l'appel de propositions et qui soumet une Proposition conforme aux modalités de participation de l'appel.

Designer : Un membre d'un ordre ou d'une association professionnelle (membre agréé) dans les domaines du design. Peut également être considérée Designer, aux fins de l'appel de propositions, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets dans les domaines du design ou toute personne qui possède au moins cinq (5) ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine pertinent est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée d'une personne qui serait admissible à l'appel selon les deux (2) premières conditions énoncées.

Conseiller professionnel: Un Designer externe mandaté par la Ville pour préparer et mettre en œuvre cet appel de propositions.

Contrat : Convention énumérant l'ensemble de services professionnels requis du Lauréat après l'appel de propositions en vue de réaliser le développement du concept et les plans d'atelier.

Équipe : Regroupement composé de plusieurs Designers, Artisans professionnels ou personnes qui participent à l'appel de propositions en tant que Concurrent. Une Équipe doit être composée d'au moins une personne admissible à l'appel selon les conditions d'admissibilité qui figurent dans les modalités de participation.

Finaliste : Concurrent sélectionné par le Comité de sélection et dont la Proposition sera présentée au maire de Montréal. Un maximum de dix (10) Finalistes peut être sélectionné par le Comité de sélection.

Lien d'affaires: Rapport de dépendance ou d'association professionnelle actif pendant la durée de l'appel de propositions.

Lien familial: Membres de la famille suivants :conjoint, père, mère, frère, sœur, enfant, oncle, tante, grands-parents et petits-enfants.

Maire : Maire de Montréal, chargé de désigner le Lauréat, le deuxième prix et le troisième prix parmi les Finalistes.

Proposition : Ensemble des documents soumis au Comité de sélection par un Concurrent. Pour cet appel de propositions, les Propositions sont anonymes.

Ville : La Ville de Montréal.

ANNEXE B

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROPOSITION

Code d'identification du Concurrent : ___ ___ ___ ___ ___

Chaque Concurrent choisit lui-même un code d'identification composé de trois (3) chiffres au début et deux (2) lettres par la suite (par exemple: 123AB), qui assure l'anonymat de sa Proposition. Le code ne doit en aucun cas faire référence au nom du Designer ou de l'Artisan professionnel. Il doit assurer l'anonymat de la Proposition. C'est ce code qui figurera sur la planche et sur le texte descriptif.

Identification du Designer ou de l'Artisan professionnel :

NOM DE L'ÉQUIPE OU DE L'ENTREPRISE (S'IL Y A LIEU) :

NOM DU DESIGNER RÉPRÉSENTANT :

ET / OU

NOM DE L'ARTISAN PROFESSIONNEL REPRÉSENTANT :

NOM DU FABRICANT, S'IL DIFFÈRE :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE :

SITE WEB :

AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET TITRES SI APPLICABLE :

Nous déclarons véridiques toutes les informations contenues dans cette fiche et nous acceptons tous les termes et conditions de participation de l'appel de propositions.

SIGNATURE DU DESIGNER OU DE L'ARTISAN PROFESSIONNEL :

DATE :

Aide-mémoire :

La Proposition comprend :

- Ce formulaire dûment complété et signé;
- La preuve d'admissibilité;
- La planche de format 11" X 17";
- Le texte descriptif d'une page;
- La clé usb, le cd ou le dvd des éléments ci-dessus.

ANNEXE C

EXEMPLES DES MÉDAILLES DES AUTRES ORDRES

Ordre national du Québec

<http://www.ordre-national.gouv.qc.ca/index.asp>

Grades :

- Grand officier;
- Officier;
- Chevalier.

Insignes :

Les insignes de l'Ordre national du Québec s'inspirent des meubles héraldiques du Québec véhiculés par le drapeau national du Québec: soit la croix, la fleur de lys et les couleurs bleu azur et blanc. Le ruban reprend le blanc et le bleu du fleurdelisé.

Les insignes ont été dessinés par la regrettée Madeleine Dansereau, la première femme joaillière du Québec. M^{me} Dansereau a fondé, avec Armand Brochard, l'École de joaillerie et de métaux d'art de Montréal.

Outre la taille, les grades se distinguent par les métaux utilisés pour fabriquer les médailles :

- Grand officier : argent sterling plaqué or;
- Officier : argent sterling et argent sterling plaqué or;
- Chevalier : argent sterling.



Grand officier



Officier



Chevalier

Ordre du Canada

<https://www.gg.ca/document.aspx?id=14940&lan=fra>

Grades :

- Compagnon;
- Officier;
- Membre.

Insignes :

L'insigne de l'Ordre du Canada a la forme d'un flocon de neige à six pointes et arbore en son centre une feuille d'érable entourée d'un anneau rouge sur lequel est circonscrite la devise de l'Ordre : *DESIDERANTES MELIOREM PATRIAM* (ils veulent une patrie meilleure). L'anneau est placé sous la couronne royale. L'insigne est fait d'argent fin et est composé de trois pièces individuelles : le flocon, l'anneau et la feuille d'érable. La couleur est ajoutée à la main par l'application d'un émail opaque et translucide.

L'insigne de l'Ordre du Canada a initialement été conçu en 1967 par Bruce Beatty, C.M., S.O.M., C.D. Les dessins techniques utilisés par la Monnaie royale canadienne pour créer l'insigne ont été conçus par l'Autorité héraldique du Canada à la Chancellerie des distinctions honorifiques, qui fait partie du Bureau du secrétaire du gouverneur général. L'insigne, dont la fabrication a été remise à jour, est produit par la Monnaie, dans son installation située à Ottawa.

Outre la taille, la couleur de la feuille d'érable distingue notamment les trois grades :

- Compagnon : rouge;
- Officier : or;
- Membre : argent.



Ordre national de la légion d'honneur

<http://www.legiondhonneur.fr/fr>

Grades :

- Grand 'croix;
- Grand officier;
- Commandeur;
- Officier;
- Chevalier.

Insignes :

L'insigne de la Légion d'honneur, dont le dessin s'inspire de la croix de l'Ordre du Saint-Esprit, est une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre de l'étoile, émaillée de blanc, est entouré de branches de chêne et de laurier et présente à l'avert l'effigie de la République avec cet exergue : « République française ». Au revers, deux drapeaux tricolores avec en exergue la devise de l'ordre, « Honneur et Patrie » et sa date de création, « 29 floréal an X » (19 mai 1802).

